

CT des DDI du 7 juillet 2016 : Déclaration préliminaire FO

Comité « chambre d'enregistrement » ou véritable instance de dialogue social ?

FO redonne sa chance au SGG !!

Monsieur le Président,

Comme FORCE OUVRIERE a eu l'occasion de l'exprimer à de multiples reprises, le fil du dialogue social au niveau du CT des DDI s'est fortement distendu depuis le milieu de l'année 2015.

Début 2016, en dépit de nos alertes répétées, vous avez choisi de le rompre, en passant en force sur la question de l'harmonisation des processus de mobilité et de promotion dans les DDI.

Sourd à nos arguments, portés par notre <u>courrier</u> du 10 mars dernier, vous avez délibérément décidé de punir les agents bénéficiant de trois cycles de mobilités dans les différents ministères sans pour autant offrir d'amélioration pour les autres agents et de porter atteinte à la valeur mobilité – mobilité choisie s'entend - telle qu'elle prévaut dans leurs parcours professionnels. Les mêmes agents menacés d'être privés cette fois-ci par la DGAFP de plans de requalification pourtant pré-financés par leur ministère, de mesures statutaires renforçant la dynamique des parcours professionnels, ou bien de faire les frais du petit jeu des bonneteaux budgétaires entre ministères comme en matière de sécurité routière ?

Comme le laissent craindre les travaux conduits par la DRH du MEEM en déclinaison de votre décision, ce sont les agents qui risquent de payer de leur poche certains effets induits, au moment des promotions en particulier, ce sont les recrutements de fonctionnaires qui sont menacés dans les établissements sous tutelle, ce sont des principes de gestion assis sur des objectifs de dynamique de parcours professionnels qui sont en passe d'être mis au rebut sous pression purement mécanique. Sachant que derrière le « passage à 2 », se cache bien le cheval de Troie de l'inversion des normes sociales à la mode fonction publique !

L'information de cette décision brutale d'harmonisation vers le bas du nombre de cycles de mobilité se diffuse progressivement au sein des services, par la voie syndicale beaucoup plus que par la voie hiérarchique, et les expressions de mécontentement et d'incompréhension des personnels que nous représentons se multiplient, sous des formes diverses : de la colère sourde qui laissera des traces indélébiles dans les esprits et dans le dialogue social, à la réaction visible et collective.



Ceci ne faisant que justifier et consolider le fondement des alertes et arguments préalables de FO auprès de vous !

Dans ce contexte encore alourdi par les velléités d'interdépartementalisation de certaines missions, alors que la dernière réunion du CT des DDI réunissant les conditions de quorum date maintenant de septembre 2015, FO a donc décidé de boycotter le CT des DDI programmé le 3 mai 2016.

Comme nous vous l'avons rappelé lors de notre rencontre du 31 mai dernier, FORCE OUVRIERE ne saurait envisager de renouer les fils du dialogue social perdu sans aucun signe tangible d'ouverture de votre part. En intégrant en particulier les revendications portées au travers de notre <u>plate-forme</u> de préconisations :

- Pour la défense des missions et des services,
- Pour la défense des agents,
- Pour l'amélioration du fonctionnement des instances et du dialogue social.

A quelques jours du présent comité technique, vous avez adressé un <u>courrier</u> aux représentants du personnel pour leur témoigner de votre « soutien» dans leur « intention de construire un dialogue social pragmatique, visant à apporter des résultats concrets en faveur des agents des DDI et du fonctionnement de ces directions. ». Et de proposer en conséquence d'engager des travaux sur des sujets tels que :

- l'état des lieux en matière d'action sociale et la formulation de propositions d'harmonisation,
- l'examen de modalités communes de protection des agents en mission de contrôle,
- le développement du télétravail en DDI,
- la mise en place d'un baromètre social.

Autant vous dire que si votre intention affichée est louable, la nature et l'ampleur des chantiers dont l'ouverture est proposée apparaissent comme nettement insuffisants pour répondre à nos préconisations, alors que des sujets tels que le temps de travail

mériteraient une amélioration des textes adoptés en 2011 pour les DDI. Ouvrir des chantiers d'harmonisation en matière de RH peut souvent même apparaître comme une menace potentielle au vu du résultat des précédents, nullement tournés vers l'intérêt des personnels. Motif qui justifie que FO y soit particulièrement présent et vigilant!

Vous l'aurez donc compris, si nous participons au présent comité technique, ce n'est nullement pour vous donner quitus au vu de ces propositions. L'écart entre nos exigences et vos réponses reste majeur, tel que le démontre le « baromètre FO du dialogue social en DDI », dont nous vous remettons la première édition aujourd'hui.

Si nous siégeons aujourd'hui, c'est que vous disposez d'une opportunité au travers de l'ordre du jour de montrer un signe réel et tangible d'ouverture au dialogue. Si FO se félicite de la prise en compte de ses demandes dans le projet d'arrêté portant sur le contingent annuel d'autorisations d'absence pour les membres du CHSCT des DDI, soumis aux débats de ce CT, FO réaffirme sa demande d'élargissement de ces droits aux CHSCT locaux.

Pour FO, cela pose le problème des sites éclatés, de la diversité des missions exercées dans les structures, et des nouvelles antennes issues de la création de DRDJSCS.

Pour FO la conclusion de la note présentée à l'appui de ce point d'ordre du jour, qui fait état, pour nos ministères, d'absence de risques professionnels particuliers justifiant la majoration du contingent des droits est inacceptable.

Monsieur le Président comment nier les évidences suivantes :

- en DDCSPP, par définition, les représentants en CHSCT ont deux fois plus de problématiques métiers à gérer qu'en DDCS ou en DDPP,
- en DDI lors des contrôles terrain, le climat est tendu et les agents concernés subissent des pressions de plus en plus fortes qui doivent être gérées par les CHSCT locaux,
- en DDTM, la situation des agents armés et en mer n'est-elle ce pas une problématique "un peu" spécifique nécessitant une attention particulière en CHSCT local au delà du CHSCT-M ?
- dans de nombreuses DDI, existent des antennes territoriales justifiant de la prise en compte de leur dimension multi-sites.

Quelle décision allez vous prendre aujourd'hui, M. le Président ? Alors même que vous devez avoir connaissance de situations critiques, voire dramatiques, que nous ne souhaitons pas instrumentaliser, mais illustrant la tension extrême existant dans certaines DDI ou certains de leurs services.

FO jugera de l'intérêt que vous portez à cette instance suivant les réponses que vous nous apporterez sur ce point. Une réponse positive en la matière relevant simplement du principe de précaution.

Je vous remercie.

3/3

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr
Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfp@fo-fnecfp.fr
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr
Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr
46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris